



BANNALEC⁽¹⁾

ORIGINES

M. de Fréminville demande à faire substituer, dans toutes les cartes, le nom de *Balanec* à celui de Bannalec, sous prétexte que « le vrai nom de ce bourg est Balanec, du mot celtique *Balan*, au pluriel *Balanen*, genêt, *Balanec*, endroit où il y a beaucoup de genêts » (2).

Cette rectification ne semble pas pouvoir se justifier, si l'on veut s'en tenir à l'ancienne manière d'écrire le nom de cette paroisse, dite *Banadluc* en 1030, et *Banadloc* en 1220, dont sont venues les formes dérivées, *Banazleuc* et *Banazlec*.

Cette paroisse est mentionnée pour la première fois au Cartulaire de Quimperlé, qui relate que vers 1050, Alain Caniart, après sa victoire sur Guyhomarch, vicomte de Léon, donna au monastère de Quimperlé *Treutabállac* et *Treuguennou in plebe Banadluc*. Treutaballac a formé depuis la trêve de Trébalay, en Bannalec, et Treuguennou a été trêve de Saint-Thurien jusqu'à la Révolution.

(1) Sources à consulter : Ogée ; *Histoire de la Ligue*, par le chanoine Moreau ; Archives départementales : Déaux du Chapitre ; série G ; Bannalec ; Série L. 16, 268 ; Notice manuscrite sur la paroisse par M. Le Sann, curé de Bannalec.

(2) Fréminville, *Antiquités*, tome II, p. 157.

ÉGLISE PAROISSIALE

Cette église, actuellement sous le vocable de Notre-Dame du Folgoët, est composée de deux parties construites à des époques différentes. Les deux travées supérieures de la nef, les transepts et le sanctuaire appartiennent à la dernière période du style ogival flamboyant et doivent dater du ^{xv}^e siècle, tandis que la nef, avec ses colonnes rondes portant des arcades à plein-cintre, et les murs des bas-côtés, percés de larges fenêtres à arc surbaissé, dans le genre des églises de Laz, Spézet, Camaret et Saint-Sauveur de Brest, sont certainement de la fin du ^{xvii}^e siècle, ainsi que l'indique la date de 1687, gravée sur la façade du porche Midi. Au-dessus de cette inscription est un cadran solaire portant le millésime de 1605.

Le clocher, remontant aussi à la même époque, est garni de contreforts sur ses quatre angles. Des deux côtés il est accosté de deux tourelles octogonales terminées en dômes, puis de deux pilastres à refends, couronnés de lanternons carrés.

Sur la façade, au-dessus d'une large fenêtre, est une petite niche abritant une statue de la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus. Cette statue, en pierre blanche, a une tournure absolument gothique, et semble remonter au ^{xv}^e siècle.

La flèche, un peu trapue, est aussi dans le genre gothique ; serait-elle celle d'un ancien clocher ?

Des deux côtés de cette façade Ouest, on retrouve deux pans de murs qui ont fait partie de l'ancienne église, par conséquent du ^{xv}^e siècle ; on le reconnaît parfaitement aux soubassements moulurés et aux rampants garnis de crosses végétales.

Intérieur. — Au côté Midi du sanctuaire, près d'une piscine ogivale, sur le linteau de la porte de la sacristie, est gravée la date de 1648. Cela semblerait indiquer que cette porte a été percée et la sacristie construite en cette année par le recteur Vincent Talabardon.

Au fond de l'abside est un grand retable en pierre blanche, peint et doré, composé de quatre colonnes corinthiennes cannelées et enguirlandées, formant deux niches couronnées de beaux frontons courbes, ornés de festons. Au sommet est une autre niche où se trouve la statue de la Patronne, Notre-Dame du Folgoët, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Les deux niches inférieures contiennent les statues de saint Laurent et de saint Sixte.

Tout ce travail est du ^{xviii}^e siècle, très probablement du temps de Louis XIV. Les autres autels sont en menuiserie gothique moderne.

A l'autel du transept Sud on trouve :

1. — Un beau groupe de la Sainte-Trinité : le Père Éternel, assis, en chape et tiare, tenant devant lui l'image de son divin Fils crucifié.

2. — Saint Cornély, patron des bœufs, en chape et tiare, tenant la triple croix papale. A ses pieds, comme emblème ou caractéristique, un bœuf.

3. — Belle sainte Anne, assise, couronnée, ayant sur ses genoux la petite Sainte-Vierge, couronnée aussi et tenant un livre.

4. — Sainte Catherine, richement drapée, avec couronne, livre et palme, mais sans sa roue traditionnelle.

Aux deux gros piliers du transept sont :

5. — Une grande statue de la Vierge-Mère, vêtue, par-dessus sa robe, d'une tunique courte et d'un manteau.

6. — Saint Pierre, tenant un livre et une grosse clef.

- Aux fonts baptismaux :

7. — Un joli saint Jean-Baptiste et une cuve baptismale du xvi^e siècle.

Près de l'autel du transept Nord, on a placé dans une niche moderne une statue qui se trouvait précédemment à la chapelle de Loc-Marzin, ou Saint-Martin, et qu'on a transportée dans l'église paroissiale, pour y être plus vénérée, sous le nom de Notre-Dame de la Passion. C'est une Vierge-Mère de 1 m. 50 de hauteur, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, et ayant les pieds posés sur le croissant de la lune. Elle semble être du temps de Louis XIII, première moitié du xvii^e siècle, d'après le style de ses draperies, particulièrement ses manches larges, bouffantes aux poignets, et le vêtement de dessous plissé, visible au-dessus du corsage. La figure est noble et douce; la tête n'est pas recouverte d'un voile et la chevelure apparaît abondante et gracieusement ondulée.

Ce qui fait l'originalité de cette statue, c'est qu'elle est ouvrante et formant triptyque, comme la vénérable Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix, et Notre-Dame de Quelven, à Guern, dans le diocèse de Vannes.

La partie inférieure, au-dessous de l'estomac, s'ouvre en deux volets, et lorsque ces volets sont ouverts, on découvre à l'intérieur cinq scènes de la Passion, sculptées en bas-relief :

Volet de gauche :

1. — Baiser de Judas; Notre-Seigneur fait prisonnier; saint Pierre coupant l'oreille de Malchus.

2. — La Flagellation.

Volet de droite :

3. — Notre-Seigneur devant Pilate, condamné à mort.

4. — Notre-Seigneur chargé de sa croix et tombant sous son fardeau; les bourreaux le tirent et le frappent, la

Sainte-Vierge ou une des saintes femmes est derrière lui.

Milieu :

5. — Notre-Seigneur en croix. A ses pieds est la Madeleine avec son vase de parfums. Au fond, la ville de Jérusalem figurée par des remparts, des édifices et des clochers gothiques. Au sommet de la croix, de chaque côté, figuration du soleil et de la lune, témoins de la mort du Rédempteur.

BANNALEC, PRÉBENDE

L'église de Bannalec, dont nous ignorons l'ancien vocable, était unie de toute antiquité à la mense capitulaire de Saint-Corentin, et nous voyons l'Évêque Renaud constater, en 1220 (cart. 56), que Bannalec est prébende du Chapitre. Un des chanoines en était donc Recteur primitif et avait droit de présenter à la nomination de l'Évêque le prêtre qui, sous le titre de *vicaire perpétuel*, devait régir la paroisse. Le chanoine touchait les *gros fruits* du bénéfice, c'est-à-dire le revenu des dîmes qui, au siècle dernier, s'élevait à la somme de 2,799 livres; mais sur cette somme, le chanoine devait abandonner 1,000 livres, comme portion congrue, au Vicaire perpétuel et à deux Curés, et de plus entretenir en bon état le chœur de l'église paroissiale et celui de la trêve, Trébalay.

Voici le nom de quelques-uns des chanoines prébendés, recteurs primitifs de Bannalec.

1514-1526. Jean Fabri.

1526-1534. Décès de Louis Kerguern, chanoine, recteur de Bannalec et de dix autres paroisses. (Déal.)

1534. Charles le Guern.

1536, le 8 Mars. Yves an Noc est nommé chapelain d'une chapellenie fondée dans l'église de Bannalec par feu Jean Fabri.

- 1538, 22 Février. Alain an Bras est nommé premier titulaire d'une chapellenie fondée sur l'autel Saint-André, en l'église de Bannalec, par Julienne le Vestle et Jean Olivier, S^r du Plessix. (Déal.)
- 1557-1586. Jacques du Rusquec résigne sa prébende au suivant.
- 1586-1617. Tanguy de Goasguennou, décédé le 27 Juillet 1617.
- 1617-1621. Nicolas de Troyes résigne au suivant.
- 1621-1632. Alain-Gilles du Perron.
- 1705-1706. Jean-Baptiste de Coetlogon.
1707. Le Goff du Treslé.
- 1744-1769. Laurent-Charles du Breil de Rays, recteur de Bannalec, devient chanoine en 1744.
- 1770-1790. De Rocquancourt.

BANNALEC, PAROISSE

Pour le rôle des fouages, la paroisse se divisait en sept sections : le Bourg, Kerdudal, Guirizec, Troganvel, Trébalay, Bossulan et Couguiec (1).

ÉTAT DES DÉCIMES, EN 1789

M. de Perrien, recteur, paie	62 ^l 10 ^s .
La fabrice.....	7 ^l 12 ^s 6 ^d .
Trébalay, trève	7 ^l 12 ^s 6 ^d .
Le Rosaire.....	4 ^l 15 ^s .
La Véronique.....	8 ^l 6 ^s 3 ^d .
St-Jacques.....	4 ^l 15 ^s .
N.-D. de Lorette	4 ^l 15 ^s .

(1) M. Le Sann ajoute à ces sept sections ou frairies, celles de Trémur, Kergornet et Locmaria ou La Véronique.

St-Mathieu de Keranvoas	4 ^l 15 ^s .
St-Martin	4 ^l 15 ^s .
N.-D. de Kergornet.....	4 ^l 15 ^s .
St-Anne	4 ^l 15 ^s .
St-Cado	4 ^l 15 ^s .
St-Guenolé	4 ^l 15 ^s .
N.-D. de l'Isle Blanche.....	4 ^l 15 ^s .
St-Martin de Trogavel	4 ^l 15 ^s .

Population de Bannalec : en 1800, 4,200 âmes, 2,600 communians; en 1900, 6,040 habitants.

ÉTAT DES CHAPELLES

1^o La Véronique. (1)

Située dans un site charmant aux confins des bois du Garlouet, près de la route de Rosporden, à 5 kilomètres du chef-lieu.

Ancien vocable Locmaria, aujourd'hui La Véronique, et quelquefois *Itron-Varia ar Veronik*.

La statue de la Sainte se voit au côté de l'Évangile du maître-autel, faisant pendant à la statue de N.-D. de Bon-Secours.

« La chapelle a été bâtie sans doute par la famille de Rohan. M. du Fou, S^r de Rohan, était allié aux Tinténac de Quimerch, comme on peut le voir par les registres des baptêmes. »

Cependant, cette alliance des Rohan avec les Tinténac, prouvée par des registres de baptême, ne remontant qu'en 1621, ne suffirait pas à prouver la fondation par les Rohan d'une chapelle certainement antérieure à cette époque.

(1) Nous empruntons la plus grande partie de ces notes sur les chapelles de Bannalec, au travail que nous a laissé M. Le Sann, ancien curé de cette paroisse.

« Le pardon a lieu le jour de l'Ascension. Il y vient quelques pèlerins, particulièrement des environs de Querrien et de Lanvégen, qui ne manquent jamais de dire, en donnant leur offrande : *d'a Itron-Varia ar Veronik.* »

« On dit dans cette chapelle une messe par mois et tous les vendredis de Carême. La grande dévotion des paroissiens de Bannalec pour cette chapelle est d'y assister à la messe, au moins un vendredi pendant le Carême; c'est en action de grâces de la cessation immédiate de la variole qui faisait de nombreuses victimes en Bannalec, en 1871, et pour demander d'en être préservé à l'avenir. »

« La chapelle actuelle porte la date de 1605, ainsi que les vitraux; la sacristie, celle de 1662. En 1711, la trêve de la Véronique portait le nom de *Breuriez Locmaria*; la frairie aurait donc conservé son nom, pendant que la chapelle neuve, bâtie par les Rohan, changeait de vocable. »

Trois autels : le maître-autel; Saint-Éloy; La Passion.

Les trois vitraux, un peu trop restaurés et trop renouvelés dans une réparation récente, enferment les sujets suivants :

Fenêtre du milieu : Baiser de Judas; portement de croix; crucifiement.

Fenêtre Sud : Mort de la Sainte-Vierge; Assomption.

Fenêtre Nord : En haut, la Cène; en bas, ange portant la croix; la Véronique tenant la Sainte-Face. Inscription : OLIVIER, VICAIRE.

Il faut signaler les statues de saint Corentin, N.-D. de Bon-Secours et saint Alain, cette dernière venue de Lannion, saint Éloy, saint Barthélemy, saint Roch, Notre-Seigneur au tombeau, Marthe et Marie.

La corniche est remarquable, on y voit des scènes bizarres, telles que la chasse faite à deux levrettes par un

lapin étique, des poissons se poursuivant à outrance, deux buveurs de cidre, homme et femme, étendus de leur long, se touchant par les pieds et buvant à cœur joie. Puis vient cette inscription :

I . PRIMA . LORS . FAB . 1605 — M . VINCA. (Vincent)
LE MAVT . — D . E . CARADEC . PBRE (prêtre) —
D . Y . BOHEC . PBRE.

Le nom de Vincent Le Maut ou Le Maout est répété encore sur une autre corniche, près d'un cartouche tenu par deux moutons, et dans lequel sont sculptées une hache et une équerre de charpentier. Ce sont des armes parlantes, car le Maut ou Maout, en breton, signifie mouton, et ces instruments professionnels indiquent que c'est là le nom de l'ouvrier en bois qui a fait la charpente et exécuté ces sculptures.

Les tirants sont gracieux avec des chimères à la gueule immense et à la queue menaçante.

Les pendentifs sont d'un très beau travail : l'un représente sainte Véronique tenant déroulé le Saint-Suaire, l'autre, splendide bloc de chêne, porte un personnage à chaque angle, un sujet à chaque face, le tout supporté par le Saint-Esprit sous forme de colombe.

La corniche qui fait cordon autour de la chapelle, à la naissance du lambris, est ornée à tous les angles de petites statuettes très jolies, d'un très bon goût; mais il a été impossible de déterminer les personnages qu'elles représentent.

En 1731, un bref d'indulgence à gagner le jour de l'Ascension fut accordé à la chapelle de la Véronique. (G. 193.)

Dans les vitraux on remarque les armoiries suivantes (1) :

Échiqueté de gueules et d'or;

(1) Renseignement fourni par M. l'abbé Guirriec.

*Échiqueté d'argent et d'azur ;
De sable à l'aigle à deux têtes aux ailes éployées d'argent ;
Pallé d'azur et d'argent.*

En 1790, les comptes de la chapelle de la Véronique portent à 247 livres le montant des recettes. (Archives départementales.)

2^o Trébalay.

Cette trêve s'appelait *Treu-Taballac* au moment où elle fut donnée, en 1030, par Alain Caniart, au monastère de Sainte-Croix de Quimperlé. Elle est encore appelée, en breton, *Trev-Treballay*. Sainte Triphine, Trephine ou Drephine en est la patronne. Elle est représentée avec l'habit que porte ordinairement la statue de sainte Anne. A côté d'elle est la statue de saint Trémeur, son fils, décapité et tenant sa tête entre les mains.

« Cette chapelle, qui a existé comme trêve jusqu'à la Révolution, est située sur l'ancienne route de Bannalec à Melgven, près de l'Aven et du lieu qu'on appelle Pont-Torret, à 5 kilomètres du bourg par la route la plus directe. »

La chapelle, supprimée comme succursale à la Révolution, fut vendue et achetée par Yves Naour, de Kermingam, au nom des habitants du quartier, pour être restituée au culte.

On y dit la messe tous les mois.

Le pardon a lieu le second dimanche de Juillet.

Les armoiries des vitraux sont détruites.

Dans les murs, en dehors, il y a deux vieilles pierres, représentant l'une une grande croix de saint André surmontée d'une crosse, l'autre, une croix pareille, mais plus petite, à demi-renversée, surmontée d'une mitre qui est traversée elle-même par une petite crosse. Ne seraient-

ce pas les armes de l'abbaye de Sainte-Croix, à laquelle cette trêve appartenait ?

Tel qu'il est, le monument doit remonter au xvi^e siècle. Un restant de corniche porte la date *mille cinq... Moisan Guill.*

On y voit trois autels, dont deux latéraux, le maître-autel, les Trépassés, Saint-Tremeur, et les statues de saint Adrien, la Sainte-Vierge, sainte Triphine, saint Trémeur, saint Georges, saint Corentin, saint Albin, un petit saint Jean.

Un reste de corniche, d'une sculpture bizarre du même genre qu'à la chapelle de Sainte-Véronique.

En Juin 1810, fut bénite une cloche pour la chapelle de Trébalay.

Les recettes de la trêve montaient, en 1790, à la somme de 136 livres. (Archives départementales.)

3^o Locmarzin.

Patron, saint Martin, représenté à cheval, tranchant avec son sabre son manteau pour en donner un morceau à un petit mendiant. Située à 2 kil. 500 m. du bourg, près de l'endroit voisin du château de Quimerch, où se livra le combat entre Ligueurs et Royaux en 1597.

La messe s'y dit une fois par mois et le dimanche qui suit la Sainte-Anne.

Les pèlerins y viennent demander d'être préservés des rhumatismes, de la goutte, etc.

Sous une petite statue de saint Maudetz, un trou est creusé à près d'un pied de profondeur, par les pèlerins qui y prennent quelques pincées de terre qu'on met sur le pied pour dissiper l'enflure ou pour l'en préserver.

La chapelle porte la date de 1668.

On y voit trois autels avec chacun sa pierre d'un seul bloc, vocables inconnus.

Statue curieuse d'un seul bloc de granit représentant sainte Anne et la Sainte-Vierge lui présentant l'Enfant-Jésus.

Statue en chêne de la Sainte-Vierge portant sur les bras l'Enfant-Jésus.

Statues de saint Paul, saint Fiacre, saint Michel, saint François, sainte Reine, sainte Cécile, saint Jean, sainte Françoise, saint Maudez et saint Corentin.

Au-dessus de la balustrade, Notre-Seigneur en croix, ayant à ses côtés la Sainte-Vierge et saint Jean.

Dans la chapelle Nord, il reste quelques débris d'un retable qui a dû être riche ; le sujet principal a disparu et a été remplacé par une mauvaise peinture, où l'on croit reconnaître, entre deux tourelles, une Vierge couronnée prenant son essor vers le ciel.

Dans cette chapelle se trouvait la remarquable statue ouvrière que M. Le Sann, curé, a fait restaurer par M. Guéguen, peintre à Ploudalmézeau, et qui a été transférée à l'église paroissiale.

Revenu, en 1790, 63 livres.

Les Srs de Quimerch en étaient fondateurs et premiers prééminenciers. (Aveu de 1738.)

4^e Saint-Jacques.

Cette chapelle, distante de 7 kilomètres du bourg, est située dans un site charmant sur les bords de l'Isole, aux confins des manoirs de Cascadec et de Livinot, dont les seigneurs ont dû jadis être ses bienfaiteurs.

L'extérieur de l'édifice est tout en pierres de taille, dans le style du commencement du xvi^e siècle. Au pignon Ouest, sous le clocher, est une porte accostée de deux pilastres sculptés en spirale, avec pénétrations ingénieu-

ses dans les bases et les chapiteaux, encadrement de moulures prismatiques, arc en anse-de-panier, contrecourbe et pinacles à feuillages. Au-dessus est un écusson sculpté, que l'on retrouve aussi dans le vitrail de l'abside : mi-parti : au premier, *d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent*, qui est Guengat, au second, *un fretté au chef d'argent* (?).

A la façade Midi, on voit une fenêtre à deux baies, et une jolie porte surmontée d'une contrecourbe saillante, avec crossettes et fleuron. Plus haut est une niche à coquille, à côté de laquelle on voit un ange tenant un écusson un peu fruste, mais qui semble bien être le blason des Livinot que l'on trouve aussi dans le vitrail : *de gueules à la fasce d'argent, accompagné de trois têtes de truites*.

L'intérieur comprend une nef et un bas-côté Nord qui en est séparé par des colonnes et des arcades formant quatre travées. Sur ces colonnes, on remarque des croix de consécration peintes en rouge.

Il y a deux autels : le maître-autel est en bois et d'exécution récente. L'autel Nord est en granit du pays, avec traces de peinture, moulures autour de la table et du sous-bassement. Sur la table sont gravées cinq croix de consécration. Le retable se compose d'une dalle de granit mesurant 1 m. 90 de longueur, sur 0 m. 55 de haut. On y voit sculptés en bas-relief trois sujets différents : N.-S. en croix, saint Longin le perçant de sa lance ; la flagellation, avec le coq de saint Pierre au-dessus de la tête de N.-S. ; deux moines cordeliers, dont l'un tient en l'air un livre ouvert posé sur un pupitre à pied, semblant chanter la Passion.

Les statues en vénération sont :

1. — Saint Jacques, titulaire de la chapelle, en robe et manteau, tenant un bourdon de la main gauche.
2. — Saint Jean-Baptiste, patron. C'est à sa fête du

24 Juin que se fait le pardon annuel. Cette statue est en bois, haute de 1 m. 30, représentant le Précurseur vêtu d'une peau de chameau et d'un manteau, tenant de la main gauche un livre surmonté d'un agneau qu'il montre de la main droite : *Ecce agnus Dei*. Elle est enfermée dans une niche à armoire, et sur les volets sont sculptées en bas-relief les quatre scènes suivantes :

a) *Saint Jean prêchant dans le désert.* — Le Précurseur, debout sur une sorte de rocher, appuyé sur une palissade en bois, en guise de chaire, prêche devant quatre personnes : une femme à genoux ; un jeune homme assis sur des pierres ; le roi Hérode en manteau et couronne, assis dans un grand fauteuil, la main passée dans sa grande barbe ; Hérodiade parlant à son mari et semblant protester contre la sévérité des paroles du prophète.

b) *Saint Jean mené prisonnier par ordre du roi Hérode.* — Le saint, les mains liées, est conduit brutalement dans une tour par un geôlier brandissant un gourdin et tenant une énorme clef.

c) *Décollation de la tête de saint Jean pour avoir dit la vérité.* — Saint Jean est agenouillé, les yeux bandés, les mains liées et appuyées sur un billot. Un bourreau, en bottes à revers, culotte bouffante et chemise rouge, brandit son glaive, pendant qu'Hérodiade, couronne en tête, attend, la main gauche appuyée sur la hanche, et un grand plat sous le bras droit.

d) *La tête de saint Jean mise dans un plat, offerte à table au roi Hérode.* — Hérode est assis à table, semble contristé et étreint sa barbe de la main droite. Hérodiade, tenant un couteau pointu, va percer l'œil ou la langue du Précurseur, et met la main gauche sur l'épaule du roi, pour lui imposer sa volonté et faire taire ses remords. Salomé, les deux mains sur les hanches, semble braver et triompher, pendant que derrière elle, Jeanne de Chuza, femme

de l'intendant d'Hérode, est toute consternée et fait un geste de douleur.

3. — Vierge-Mère, couronnée, assise, tenant l'Enfant-Jésus debout sur ses genoux.

4. — Saint Onneau, patron d'Esquibien, ou saint Horlo, Erlo, Urlou, Gurlo, Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé. Il est représenté en robe blanche, manteau brun et scapulaire noir, tenant de la main droite un bâton à pommeau rond.

M. Le Sann nous rapporte dans ses notes que, non loin de la chapelle de Saint-Jacques, « à une portée de fusil », un paysan du village lui a dit qu'il y avait autrefois une chapelle dédiée à saint Onneau ou saint Horlo, et qu'il existe encore une fontaine sous ce vocable, tout près de Loge-Louhan. C'est de cette chapelle que la statue aurait été transportée à celle de Saint-Jacques.

5. — Saint Antoine tenant un livre et bâton à T.

6. — Saint Guénolé, en chasuble antique, portant livre et crosse.

7. — Christ en croix, accosté autrefois des statues de Notre-Dame et de saint Jean, reléguées maintenant à la sacristie et dans le réduit des fonts baptismaux.

Le vitrail au-dessus de l'autel contient huit écussons bien conservés. Ce sont les armes des Livinot avec leurs alliances :

1^o De gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois têtes de truites de même, qui est Livinot ;

2^o Mi parti : au premier Livinot, au second, d'azur à la croix d'or ;

3^o Mi parti : au premier, de gueules au château crénelé et donjonné de trois pièces d'argent, qui est Mur ; au second, Livinot ;

4^o Mi parti : au premier, d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent, qui est Guengat ; au second, un fretté au chef d'argent (?) ;

5° Mi parti : au premier, de Guengat ; au second, *d'azur au levrier passant d'argent* ;

6° Mi parti : au premier, *d'azur au levrier passant d'argent* ; au second, *de gueules au château crénelé et donjoné de trois pièces d'argent* ;

7° Mi parti : au premier, *d'argent à trois chevrons de sable* ; au second, *pallé d'argent et d'azur* ;

8° Mi parti : au premier, *d'argent à trois chevrons de sable* ; au second, *vairé d'argent et de gueules*.

La chapelle de Saint-Jacques avait autrefois son cimetière, on y bénissait les mariages et l'on y allait en procession avec le Saint-Sacrement, à travers champs et garennes, le second dimanche du Sacre. Elle conserve encore des fonts baptismaux.

On y dit une messe par mois, et le pardon a lieu à la Saint-Jean-Baptiste.

On y demande de beaux poulains, et l'on invoque saint Mélon contre les maux de ventre.

Recettes du compte de 1790, 77 livres.

5° *L'Église Blanche.*

On l'appelait Notre-Dame Iliz-Blanche ; mais le registre des décimes transforme ce nom en celui de Notre-Dame de *l'Isle-Blanche*. Elle était dédiée à Notre-Dame des Neiges.

Cette chapelle tombée en ruine, sur un terrain n'appartenant pas à la fabrique, a été reconstruite non loin de là, sous le même vocable, par les soins de M. Le Dréau, curé, en 1858. Elle est située sur la nouvelle route de Bannalec à Melgven, à 5 kilomètres du bourg.

Notre-Dame est représentée les bras ouverts.

On y dit la messe tous les mois, et le pardon a lieu le premier dimanche d'Août.

Les mères y viennent recommander leurs petits enfants et les faire bénir.

On y voit les statues de Notre-Dame, saint Guénolé, saint Pierre, saint Paul, saint Corentin.

Revenu en 1790, 85 livres.

6° *Chapelle du château de Quimerch.*

Oratoire dédié à la Sainte-Vierge, dans les bâtiments du manoir, et ayant remplacé l'ancienne chapelle du château, démolie en 1828. Le 25 Février 1841, Mgr Graveran autorisa la célébration de la messe dans cette chapelle.

Statues de la Sainte-Vierge, saint Joseph et sainte Anne.

7° *Saint-Mathieu-Troganvel.*

Cette chapelle, connue sous le nom de Loc-Mahé, figure par erreur sous le nom de Saint-Martin-Trogavel au rôle des décimes. Saint Mathieu l'Évangéliste en est le patron, et est représenté debout, tenant en main son Évangile. Cette chapelle est située sur le bord de la rivière dite Ster-Goz, près de Kernével, à 9 kilomètres du bourg.

On y dit la messe tous les mois.

Grand pardon, le dimanche qui suit la Saint-Mathieu, petit pardon le 8 Décembre.

La fenêtre de l'abside indique le style de la première moitié du xvi^e siècle.

Dans ses deux baies, on trouve représentés en vitraux peints : saint Louis et saint Tujen avec un chien enragé. Les soufflets du tympan contiennent quatre blasons :

1° *De sable au grelier d'argent et aux trois molettes de même*, qui est le Vestle ;

2° *De gueules aux trois tours d'argent* : Mur, Sr de Livi-not ;

3^o *D'or, au canton de gueules et deux tourteaux de même :*
du Hautbois, S^r de Kimerc'h ;

4^o *D'or, à trois fusées de gueules.*

Un seul autel, avec les statues de saint Mathieu, saint Corentin, saint Eugène ou saint Tujen et saint Paul.

Les S^{rs} de Quimerch en étaient fondateurs et premiers prééminenciers.

Revenu en 1790, 36 livres.

8^o *Saint-Cadou.*

Saint Cado ou saint Cadoc est représenté en abbé, avec mitre et crosse.

La chapelle est située près de l'Isole, aux confins de Mellac et Saint-Thurien, à 9 kilomètres du bourg.

On y dit une messe matinale tous les mois. Le pardon a lieu le dernier dimanche d'Août. On y vient pour être délivré ou préservé de la surdité. C'est le pardon des poulets blancs, dont on fait offrande à saint Louis.

La chapelle date du commencement du xvii^e siècle.

Trois autels, dédiés à saint Cadou, saint Louis et saint Hervé. Autour des autels, il y a quelques petites statuettes qui ne portent pas de nom.

C'était, avant la Révolution, la chapelle qui recevait le plus d'offrandes, 319 livres en 1790.

Outre ces huit chapelles actuellement existantes, on en comptait plusieurs autres avant la Révolution :

9^o *Notre-Dame de Lorette*, dont il reste à peine quelques pierres.

Revenu en 1790, 133 livres.

10^o *Saint-Trémeur*, dans le grand village de Trémeur, dont il ne reste plus trace. La statue du Patron a été transférée à Trébalay.

11^o *Saint-Mathieu Kerron*, qu'on appelle Saint-Mathieu de Keranvoas au rôle des décimes de 1774, au village de Kerron. Aucun vestige. Détruite en 1781.

Les S^{rs} de Quimerch en étaient fondateurs.

12^o *Saint-Lucas*, où saint Charles était particulièrement honoré. Il n'en reste rien.

Cette chapelle ne figurait pas au rôle des décimes.

13^o *Saint-Guénolé*, dans un champ de la ferme de Kerchern. Il n'en reste que quelques pierres et la statue du Patron, transférée à Notre-Dame des Neiges.

Les S^{rs} de Quimerch en étaient fondateurs. (Aveu de 1738.)

Revenu en 1790, 100 livres.

14^o *Saint-Alain*, auprès du grand village de Lannon. La statue du Patron a été transférée à Notre-Dame des Neiges.

15^o *Sainte-Anne*. Reste une statue commémorative érigée par M^{me} de Rays. L'ancienne statue a été transférée à Locmarzin.

Revenu en 1788, 161 livres.

Avant la Révolution, Bannalec possédait une 16^e chapelle, Notre-Dame de Kergornet, qui existe encore, mais a été rattachée à la paroisse de Nizon. Il est probable aussi qu'une ancienne chapelle a existé au lieu de Kersudal, et qu'elle était dédiée à saint Tugdual. On conserve, dans une ferme du village, une vieille statue d'un saint Évêque qui a dû provenir de cette ancienne chapelle (1).

A Bannalec était desservie une chapellenie, dite du Guernic, dont nous trouvons mention dès 1678 (2). A cette époque, sur la démission de M. Pierre Hernio, recteur de

(1) Renseignement fourni par M. l'abbé Creignou, curé actuel de Bannalec.

(2) R. G. 518.

Plomeur, qui en était titulaire, elle est donnée à René Symon, prêtre, originaire de Bannalec.

M. de la Grève de Porzenval, recteur de Bannalec de 1753 à 1773, en fut le dernier titulaire jusqu'à la Révolution. Seulement, lorsque M. de la Grève, en 1773, quitta Bannalec pour devenir recteur de Louergat, en Tréguier, il conserva la chapellenie, ce qui parut quelque chose d'anormal à M. Guillou, curé d'Elliant, qui fit remarquer à M^{sr} de Saint-Luc (1) que la chapellenie du Guernic étant un bénéfice à charge de faire les petites écoles à Bannalec, le titulaire devait habiter le pays. Il faut croire que cette difficulté fut facilement tranchée par l'abandon fait par le titulaire des fruits de son bénéfice pour entretenir un maître d'école, car M. de Porzenval figure jusqu'en 1789 comme titulaire de la chapellenie du Guernic.

CHATEAU DE QUIMERCH

Armes des Tinténia : *D'or à 2 jumelles d'azur au baton de gueules brochant en bande sur le tout.* (M. de Courcy.)

« Le château de Quimerch était, on le présume, l'apanage d'une branche de la maison de Cornouaille, qui a fourni des ducs à la Bretagne dans les ^x^e et ^{xii}^e siècles. » (de Blois.)

« En 1420, ce château appartenait à Hevin de Quimerch en faveur duquel il fut érigé en baronie par le duc Jean V, qui voulait reconnaître les services de ce gentilhomme, qui l'avait aidé à se délivrer des mains des Penthievre ; il fut fait chambellan du duc, qui lui accorda une justice à quatre piliers.

« En 1472, François, duc de Bretagne, permit au seigneur de Quimerch de contraindre ses vasseaux à tra-

(1) G. 198.

vailler aux fortifications de son château. Cette baronie passa dans la maison de Tinténia, en 1526 (1520, dit M. de Courcy), par le mariage de Pierre de Tinténia, S^{sr} du Percher, avec Françoise de Quimerch, fille unique de Louis de Quimerch et de Françoise de Broons. (Ogée.)

M. de Fréminville fait remarquer qu'avant l'époque des premières constructions du château décrit plus bas, au ^{xiii}^e siècle, « les sires de Quimerch dominaient en ce pays et habitaient un autre château dont j'ai retrouvé les traces à quelque distance du premier, dans la forêt qui l'avoisine. Ce vieux château, dont l'édification doit remonter aux premières époques de notre architecture militaire, consistait en une seule grosse tour élevée sur un keep à l'extrémité d'une enceinte de figure ovale. On en distingue encore très bien tous les contours. »

M. de Fréminville, qui nous a conservé le croquis du château de Quimerch, nous en fait ainsi la description (II. p. 157) :

« A un quart de lieue (du bourg de Bannalec) sur la gauche du grand chemin, s'élève ce beau château, dont la situation est admirable entre la lisière d'une belle forêt de hêtres et les bords d'un vaste étang... Son plan est carré et le portail se trouve du côté qui regarde l'étang, en face de la chaussée qui le traverse. Il y a grande et petite porte à arcades ogives, et qui étaient fermées chacune par une herse et un pont levis ; le corps de garde est pratiqué à droite ; sous la voûte de la petite porte, un poste de ronde. Deux tours rondes, jointes par une courtine, à galeries saillantes et machicoulis, forment la défense du portail ; au-devant de la tour de droite, lui a été adossée, dans les temps moins anciens, une forte tour hexagone. Ces tours sont surmontées de toits en flèche avec de grandes fenêtres accompagnées d'ornemens gothiques.

« A l'angle droit de la façade est une tour ronde, moins

forte que celle du portail. Aux angles opposés du carré sont deux autres tours rondes, dont celle de gauche, qui est la plus grosse et la plus forte de toutes, était le réduit ou donjon ; une tourelle qui lui est jointe, y sert de cage d'escalier. Tout annonce une construction de la fin du ^{xiii}e siècle ; mais quelques additions paraissent y avoir été faites dans le ^{xiv}e et ^{xv}e siècle. »

Tel était l'état de ce château, lorsqu'il fut complètement rasé en 1828, par le propriétaire, pour y construire une habitation moderne sans caractère.

Vers 1823, ajoute M. de Fréminville, on trouva sur les bords de l'étang un sceau en bronze, de 2 pouces de diamètre, sur lequel est représenté un écusson incliné, entouré de lambrequins et ayant dans son champ 2 roses avec un quartier en brisure, dont le blason n'est plus visible. Cet écusson est surmonté d'un casque ayant pour cimier ou timbre une tête de paon. Tout à l'entour on lit, en caractères gothiques carrés : *Scel de Charles de Kymerch, chevalier.*

Cependant, Guy Le Borgne donne pour armoiries de cette famille, *l'écu d'hermines au croissant de gueules en abîme.*

Dans son *Itinéraire* de 1636, Dubuisson Aubenay nous décrit ainsi les armes de la famille de Quimerch, telles qu'on les voyait, dans la chapelle de ce nom, dans l'église des Dominicains de Quimperlé. « Es vitres les armes sont : *D'argent à un croissant montant de gueules* qui sont les anciennes armes de Cornouaille, *soustenant de ses deux cornes un écusson d'or chargé d'un autre petit croissant aussy montant de gueules, à la pointe et audessus duquel 2 tourteaux de gueules et un franc canton aussy de gueules.* » (*Itinéraire en Bretagne*, édité par MM. de Berthou et Léon Maître, tome I^{er}, p. 100.)

Le 26 Mai 1737, François Hyacinthe, chevalier seigneur

marquis de Tinténia, baron de Quimerch, S^{ur} de la Marre, Moguel, Garscadec, Roshuel Le Combout, etc., laissait deux enfants mineurs, François-Hyacinthe et Marie-Anne, pour lesquels rend aveu leur tuteur, à l'occasion du droit de rachat (1).

Nous extrayons de cet aveu ce qui peut intéresser la paroisse de Bannalec.

« Déclare posséder :

« Le château de Quimerch avec ses douves, contredouves, pont-levis, cour et basse-cour, étang, colombier, etc...

« La forêt de Quimerch...

« La grande rabine de Quimerch, conduisante de la sortie du bourg de Bannalec jusqu'aux patibulaires de Quimerch situés en la lande de Stancq-Ervel, près de Rosmagarou ou Rosglas. »

« Le droit de haute, moyenne et basse justice en plein fief de Haubert... juridiction exercée au bourg de Bannalec, en l'auditoire y étant, par un sénéchal, un baillif, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier, des notaires, des sergents et autres officiers de justice, à chaque mercredi. »

« Les justices patibulaires à quatre posts et piliers de pierre de taille en la plaine de Stangervel, à Rosglas, près Quimperlé.

« Les prééminences et supériorités en l'église paroissiale de Bannalec ; les tombes et enfeus joignant le devant des deux bouts du grand autel, le dit autel et le balustre, avec deux bancs dans le sanctuaire sur les dites tombes, l'une du côté de l'Épître, l'autre du côté de l'Évangile, le S^{ur} de Quimerch ayant seul droit de prééminence et de banc dans le chœur, et de lizière en dedans et en dehors

(1) Archives de M. Audran, Quimperlé.

de la dite église, les écussons de leurs armes dans toutes les vitres d'icelle au plus haut soufflet, principalement dix écussons dans la principale vitre, comme seigneurs fondateurs et premiers prééminenciers en icelle et supérieurs dans le bourg de Bannalec. Et aussi fondateur aux chapelles de St-Mathieu, près Keranvoa, de St-Martin, de St Guénolé et de St-Mathieu Trogavel, en Bannalec.

« Les poteaux et collier de fer marqués de ses armes au bourg de Bannalec.

« La halle, l'auditoire et la chambre de conseil au-dessus, où s'exerce la dite juridiction de Quimerch sur tous ses hommes étant au ressort de Quimperlé, Gourin et Conquerneau, avec l'église et prison, chambre d'arret et basse fosse au couchant des dites halles.

« Droit de marché chaque vendredi avec dix foires :

Le lundi de Quasimodo,

Le lundi avant la Trinité,

La fête de St Martin de Juillet,

Le lendemain de la fête des Rois,

Le lundi avant la St Martin de Novembre,

La fête de St Grégoire en Mars,

Le jour de St Germain en Mai,

La St Barnabé en Juin,

La St^e Anne en Juillet,

Le lendemain de la Nativité de la Vierge.

« Le droit de coutume à ces foires octroyé à ses prédécesseurs les S^{rs} de Quimerch. »

M. Le Men nous apprend qu'il y avait en Bannalec, une seigneurie du Quillihou, possédée en 1536 par Jehan Lamolen, et dont les armes étaient *d'or a un sanglier de sable passant au pied d'un houx de sinople*, armoiries parlantes, car *Quilly* signifie bois, et *ouc'h*, sanglier.

FAITS HISTORIQUES

L'un des derniers combats de la Ligue en Bretagne se livra sous les murs du château de Quimerch, en 1597. Voici comment le raconte le chanoine Moreau (p. 365) :

« Le baron de Mollac, avec ce qu'il pouvait avoir de Français et le regiment de Suisses, qui était de sept à huit cents hommes, par une tres grande diligence étant arrivé à Quimperlé, trouve que l'ennemi avait déplacé et pris le chemin à travers pays entre Quimperlé et le Faouet, et qu'il pouvait bien être vers Guiscriff ou Scaër, ce qui fit au baron tourner tête. Cependant, le S^r de la Grandville (fils d'Aradon de Quinipily, chef de ligueur) ayant appris par espion que l'ennemi le cherchait, vint le rencontrer à Kymersch. Les autres de ce avertis, en furent fort aises, et s'y en vont avec une forte résolution de se bien frotter.

« La rencontre fut donc en la rabine de Kymersch, vis à vis du chateau. Ceux de l'union, qu'on appelait par un nom odieux ligueurs, tinrent entre la rabine et le dit chateau espérant en être favorisés, si besoin en était y avoir retraite, d'autant que le S^{sr} du dit chateau avait jusqu'alors tenu le même parti qu'eux, savoir celui du Duc de Mercœur, et voulant s'assurer de cela, il leur fit faire réponse qu'il était neutre et ne se mêlerait ni pour les uns ni pour les autres et n'ouvrirait sa maison à aucun, ce qui facha beaucoup les ligueurs, qui ne laissèrent néanmoins de bien faire et de mettre leurs espérances en leur valeur.

« Ils attendirent donc en cette résolution l'ennemi, qui les venait trouver aussi allègrement au long de la rabine. A l'arrivée, la charge fut fort furieuse et sanglante et s'acharnèrent si opiniâtement les uns contre les autres,

qu'après 6 heures de combat on jugeait que depuis la bataille des Trente, il ne fut pas plus vigoureusement combattu.

« Le plus grand échec fut en un parc de genet entre le château et le chemin, auquel, comme sur un théâtre chacun parti joua sa tragédie au péril de son sang, plusieurs fois repoussant et plusieurs fois repoussés, tantôt battant et puis battu.

« Le baron de Mollac n'oublia rien, comme étant le chef, tout dépendant de lui, étant brave et vaillant capitaine, se fourrant aux plus grands dangers, faisant devoir de capitaine et de soldat.

« Si les Suisses eussent aussi bien fait que les Français, le combat n'eut pas tant duré ; mais la charge était si chaude qu'ils ne voulaient que difficilement saisir la haie ; cependant le capitaine Erlac avec les siens, fit fort bien. Ceux de la Granville n'en faisaient pas moins que bien à propos, rafraichissaient les leurs à mesure qu'il en était besoin ; et le dit Granville, monté sur un grison bien maniable, se faisait remarquer par dessus tous les autres, même en cette mêlée, jusqu'à ce que chargeant les Suisses, pensant les rompre, il fut atteint d'un coup de pique au défaut de la cuirasse, dans les flancs, duquel coup il fut abattu de cheval et tué sur la place, qui fut le seul de marque qui en mourut de leur parti, mais ce seul équivalait bien un grand nombre d'autres. Il fut fort regretté, même des ennemis.

« Le S^r de Lestialla, qui était de la compagnie du baron de Mollac, se saisit de son cheval, qui était fort beau ; il fut plus prompt au butin qu'au combat, aussi ne fut-il pas blessé. De la part des Royaux y moururent le S^r de Kersalaun, jeune à marier, et Beaulieu, capitaine d'une compagnie de gens de pied...

« Le S^r de Kymerch (Michel Colomban de Tinténiaç),

qui porte le surnom de Tinténiaç, étant au haut d'une tour de son château, jugeait des coups en sûreté, car il voyait tout ce qui se passait mieux que s'il eut été du combat, n'étant pas plus éloigné que la portée de l'arquebuse. Le nombre fut grand d'une et d'autre partie, mais plus grand du côté des Royaux. Toutefois, la perte fut plus grande de l'autre par la perte du S^r de la Granville, leur chef. Aussi était-il impossible qu'il n'y eut beaucoup de sang répandu en 6 heures de combat d'une telle animosité que l'on n'en pouvait voir de pareille. Voilà, en somme, la ruineuse rencontre de Quimerch. »

*
*
*

En 1663, mission à Bannalec, par le Vénérable Père Julien Maunoir. Le Père Bochet (p. 249), signale à cette occasion la conversion du baron de Quimerch :

« Ce gentilhomme, plein de foi et touché de repentir, protesta hautement qu'il changerait de vie ; et si la force de l'habitude l'emportait quelquefois sur la grâce, les fréquentes retraites qu'il faisait à Vennes, sous le Père Huby, le fortifièrent beaucoup contre le penchant ; de sorte que Dieu récompensa d'une bonne mort la violence qu'il s'était faite pour se retirer des occasions, et les grandes aumônes avec lesquelles il avait racheté ses péchés. Le Père Maunoir, qui l'avait confessé durant sa dernière maladie, alla prier sur son tombeau quelque temps après qu'on l'eut enterré, et consola extrêmement toute la famille, en parlant de lui comme s'il eût appris d'en haut que Dieu lui avait fait miséricorde. Je crois qu'il doit son salut aux prières de Madame sa femme, qui est une personne d'une vertu éprouvée, d'une piété exemplaire que ses enfants ont prise d'elle avec l'éducation. »



Lors de la révolte du papier timbré (1) en 1675, la paroisse de Bannalec fut une des plus compromises et la pièce suivante, que nous avons trouvée au Greffe du Tribunal de Quimperlé, nous la montre repentante et implorant la clémence du Duc de Chaulne.

« Le 19^e et 20^e jour d'Aoust 1675, a esté née et baptisée Jeanne Renée, fille naturelle et légitime de Silvestre le Roy, notaire près la Cour Royale de Quimperlé, et Julienne Abrahamet, sa femme, par moy vicaire perpétuel de Bannalec, et ont esté parein et mareine Haut et puissant Messire Sébastien, chef de nom et d'armes du Fresnay, conseiller du Roy en sa grande chambre au Parlement de Bretagne, baron du Faouet, seigneur de Kerlen, de la Villebausser, de Meslan, le Plessix Orgueil et autres lieux, résidant en la ville et chateau du Faouet. Et noble et puissante damoiselle Jeanne Renée de Tinténiaac.

« La dite Jeanne Renée Le Roy a esté née au chasteau de Quimerch, où ses pere et mere et famille sont réfugiés pour cause de la révolte des paisans lesquels partirent hier pour le respect de ceux de cette paroisse, à la suite du S^r Marquis de Quimerch, Hyacinthe de Tinténiaac, pour demander grace au seigneur le Duc de Chaulne au fort Louis pour ceste révolte, dont on atend leur retour avec espérance d'estre pardonné à la considération du dit seigneur Marquis, et pour y parvenir ont esté les cloches de la dite paroisse de Bannalec descendu.

« Ont signé : Sébastien du Fresnay ; Jeanne Renée de Tinténiaac ; Anne Thérèse de Tinténiaac ; Julienne Govin ; S. le Roy ; Guillaume le Beux, recteur. »

(1) Bulletin de la Société archéologique, 1894, p^e LXII.



En 1742, grande mission, du 15 Avril au 6 Mai, à laquelle travaillaient :

« MM. Lozeach, recteur de Crozon, supérieur.

de Kerleverrien, recteur de Merléac.

Le Berre, recteur de Mur.

Pailler, recteur de Querrien.

Du Beaudiez, recteur de Scaër.

Henry, recteur de Locquenolay.

Herou, recteur de Beuzec-Cap-Caval.

Grivar, recteur de Roznohen.

Gobert, recteur de St Nicq.

Stum, recteur de Corré. *(était né à Pléven)*

Coyot, de Gourin.

Brodrennou, de Penmarch.

Galeran, procureur du Séminaire de Quimper.

Lacren, du Séminaire de Plouguernével.

Jezequel, d'Irvillac.

N., recteur de Camaret.

Floch, curé de Querrien.

Guével, de Plonevez le Faou.

Mérour, de Telgruc.

Riou, curé de La Foret.

Balouin, de Peumeurit.

Graveran, de Crozon.

Dannion, de Nevez.

Roparz, de Crozon.

Jaffrelot, recteur du Trévoux. »



Dès le commencement de la Révolution, la paroisse de Bannalec fut une de celles qui se montrèrent le plus opposées aux idées nouvelles, on en pourra juger par la déli-

bération suivante, prise le 17 Décembre 1789, pour protester contre tout ce qui pourrait porter atteinte aux privilèges de la province de la Bretagne. — M. Le Men, archiviste du Finistère, a donné communication de cette pièce à la *Revue de Bretagne et de Vendée*, en 1861. (Tome IX, p. 77.)

« Le dix-sept Décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, en la sacristie de l'église paroissiale de Bannalec, en vertu d'avertissement prôné fait dimanche dernier, se sont présentés Yves Le Naour de Kermingan, Trébalay, Henri Fiche de Kergrouyen, Corentin Gestalen de Kercoat, Yves Mahé de Kercaudan, Guillaume Le Fournier du Bugnet, Yves Le Roi de Troganval, autre Yves Le Naour de Lanhernan, Louis Le Guellec de Romain, Jean Le Coat de Kerlagadic, Mathurin Le Guiffant du Corbé, Alain Le Naour de Kericquet, et Jean Huon de Kermaout tous délibérants. Messire François-Hyacinthe, chef de nom et d'armes, marquis de Tinténiaac, baron de Quimerc'h, seigneur de Livinot et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, noble maître Guillaume Guyho, avocat au parlement, et procureur fiscal de la juridiction de la baronnie de Quimerc'h et annexes. M^e Yves Evenou, notaire et greffier de la dite juridiction, et M^e Jean-René Le Grain, notaire et procureur en la même juridiction. Lesquels délibérants, assistés des notables de la paroisse, ont déclaré que, quelque respect qu'ils aient pour les décrets des États-Généraux, ne pouvoir ni devoir enregistrer ceux que Monseigneur l'Intendant vient de leur adresser, non plus qu'aucuns de ceux de cette auguste assemblée, par plusieurs raisons également irrésistibles.

« La première, parce que la province de Bretagne est absolument indépendante de la France; qu'elle n'appartient qu'au Roi; qu'elle est, ainsi que le Béarn, son propre patrimoine, auquel la nation ne peut toucher, sans

violer les droits les plus sacrés de propriété, puisque ce fut à François I^{er} uniquement qu'elle se donna et que ce fut avec lui seul qu'elle régla les conditions du traité d'Union, sans le concours ni la participation de la France.

« La seconde, parce que, suivant les conditions de ce traité, conditions sacrées et inviolables, puisqu'elles ont été approuvées et confirmées par tous les Rois successeurs de François I^{er}, même par Louis XVI, notre auguste monarque aujourd'hui régnant, elle a son régime particulier, par lequel elle est gouvernée.

« La troisième, parce que, suivant ce régime, elle a elle-même des États-Généraux qui s'assemblent tous les deux ans, que ces États ont le droit de faire telles nouvelles loix qu'ils jugent avantageuses, d'abolir celles qu'ils croient inutiles ou abusives, de réformer les abus qui se glissent dans l'administration, d'accepter ou de réformer les loix qu'il plaît au Roi de faire dans la province, si elles attaquent ses privilèges, quelles (1) n'ont aucune force et ne peuvent être mises à exécution qu'après qu'elles ont été reçues par l'assemblée nationale et qu'elles y ont été enregistrées; que le souverain ne peut même établir aucun impôt que du consentement de la nation; qu'après qu'elle l'a consenti, elle a le droit d'en faire la répartition entre les contribuables, sans le concours ni la participation du Roi; qu'enfin la province n'a jamais reconnu de loix que celles qui ont été faites par ses États-Généraux ou qui y ont été enregistrées, et qu'ainsi, s'il y avait des abus à réformer, des loix à faire, et même si l'on veut une régénération entière, c'était dans l'assemblée de la province que tout cela devait se faire et non dans l'assemblée de la France, à qui nous ne devons aucun compte de notre administration, mais uniquement au Roi.

(1) Lesquelles

« La quatrième, parce que les charges données à nos députés aux États-Généraux, portent un commandement exprès de s'opposer formellement à ce qu'il y soit porté aucune atteinte aux droits et privilèges de la province ; que ce commandement a été fait par l'assemblée par députés et qu'ainsi il n'a pas pu être révoqué que par la province assemblée de la même manière, ce qui n'a point été fait, pourquoi il n'y a pas lieu d'imaginer que nos députés aient concouru à aucuns des décrets de l'assemblée de France, puisqu'elle n'a pas le droit d'en faire qui intéressent la Bretagne, qui a son gouvernement particulier insusceptible d'atteinte.

« D'ailleurs l'obligation imposée à nos députés de s'opposer à ce que les États-Généraux préjudiciassent aux droits et privilèges de la province bornait leur mission à concourir seulement au règlement des finances, à l'établissement des nouveaux impôts, s'il était nécessaire d'en créer, et à se charger de la portion qui reviendrait à la province, pour la répartition être faite dans son assemblée nationale.

« Par toutes ces raisons, le général de cette dite paroisse se croit d'autant mieux fondé à refuser d'enregistrer aucuns des décrets faits aux États-Généraux, qu'en le faisant, ce serait donner à la France des droits sur la province et renoncer aux privilèges les plus sacrés, les plus inviolables, les plus précieux et les plus beaux que puisse avoir une province, ce qui le rendrait à jamais coupable aux yeux de la paroisse et même de toute la nation.

« En conséquence, a le dit général arrêté qu'il sera envoyé une copie de la présente délibération à nos députés aux États-Généraux, pour leur faire connaître les motifs de son refus d'enregistrement.

« Fait et arrêté en la sacristie de la dite paroisse, sous mon seing, ceux de M. le marquis de Tinténiaec, les dits

sieurs Guyho, Évenou et Le Grain, Fiche et Le Guellec, qui ont aussi signé avec les autres habitants, ci-présents, les dits jours et ans. *Ainsi signé au registre* : Fiche, Le Guellec, Le Grain, Tinténiaec, Carduner, Faveret, Le Guillou, Évenou, Guyho et Le Guillou, commis. »

Cette délibération ayant été dénoncée à la Municipalité de Quimperlé, celle-ci insista près de son sénéchal pour qu'il fit une enquête à ce sujet. Les pièces suivantes vont nous apprendre la suite donnée à cette affaire (1).

« Nous, Simon Bernard Joly de Rosgrand, conseiller sénéchal du Roi en la sénéchaussée de Quimperlé, premier magistrat civil et criminel, seul juge de police en ce siège, savoir faisons que le jour d'hier, 9 Janvier 1790, les Srs le Moyne, docteur médecin, et Lohéac, m^e ès arts et en chirurgie, nous auraient présenté requête des membres composant la Municipalité et commune de Quimperlé disant qu'ils ont été instruits que le général de la paroisse de Bannalec, assemblé à la fin de Décembre dernier pour délibérer sur deux décrets de l'assemblée nationale, ont du protester contre les dits décrets en tant qu'ils n'avaient été présentés aux États de la province ; que le même général a du improuver la conduite des députés bretons en ce qu'ils ont pris sur leur compte de déroger aux privilèges, libertés et franchises de la Province ; que le général de Bannalec ne s'est pas tenu là ; il a été répandue copie de cette délibération pour servir de modèle dans les paroisses de Riec, Scaër et autres circonvoisines ;

« Que la Municipalité et commune de Quimperlé, chargées par différents décrets de l'Assemblée nationale de veiller à la tranquillité publique, se croiraient coupables si elles ne prenaient le parti d'approfondir le vrai de cette délibération et des rapports qui ont circulé ;

(1) Archives départementales.

« Vu la requête des dites municipalité et commune, nous, susdit Sénéchal, pour éviter les frais et les suites et appareils d'une descente, nous serions d'abord borné à ordonner au premier de nos huissiers généraux et d'armes de faire commandement, au greffier des délibérations de la paroisse de Bannalec de représenter la délibération susdite. »

Cependant, sur les instances de la Municipalité de Quimperlé, le Sénéchal déclara « qu'il y aurait descente, demain 10 Janvier, à Bannalec. »

« Et ce dit jour, 10 Janvier 1790, vers 9 heures du matin, nous, de Rosgrand, sénéchal, ayant avec nous M^e Jean-François Mancel, greffier de ce siège, M^e Guillaume Bernard, interprète, Yves Jacques Daniel, huissier audien-
cier, et Louis Boudehen, généralet d'armes, et en compagnie de M. Jacques Tanguy, M. Guerneur, procureur du Roi en ce siège, sommes tous montés à cheval et avons pris la route de Bannalec, où arrivés, nous nous sommes transportés chez M^e Yves Evenou, greffier de la juridiction de Quimerch, auquel nous avons demandé s'il était aussi greffier de la paroisse de Bannalec, il nous a répondu que le S^r Joseph le Guillou, son commis, exerçait cette fonction, qui, venu en l'endroit, a été requis de déclarer si ou non il était saisi du registre des dites délibérations, à quoi il a répondu négativement, et que ce registre est dans l'armoire des archives, en la sacristie, et ayant appris que M. le recteur s'était rendu en la dite sacristie pour se disposer à dire la grand'messe (c'était un dimanche), nous nous y sommes transportés, et lui ayant fait connaître le sujet de notre descente, il nous a répondu que la chose ne lui paraissait pas devoir souffrir de difficulté, et après lui avoir recommandé d'avertir au prône tous les délibérants qui pourraient y être présents, de s'assembler devant nous en la sacristie, après la grand'messe ; puis,

tous sortis, nous nous sommes rendus chez M^e Guillaume Guyho, avocat au Parlement et procureur fiscal de la juridiction de Quimerch, qui, informé du motif de notre descente, nous a dit qu'il se rendrait à la réunion avec l'une des trois clefs des archives.

« A l'issue de la grand'messe et des vêpres chantées de suite, devant nous, en la dite sacristie, se sont présentés Messire Pierre Oury, recteur, le dit S^r Guillaume Guyho, Mathieu le Bourhis et Pierre Coutiou, marguillier, Yves le Roi, Guillaume le Fournier, Jean Hudon, Yves le Naour, Mathieu le Guiffant, Yves Penquerc'h et Alain le Guernalec, les sept délibérans en exercice du corps politique.

« Connaissance est donnée au général du motif de notre descente, et après l'explication de l'interprète, les dits fabriques et délibérans, après s'être concertés ensemble avec M. le Recteur et M. le Procureur fiscal, ce dernier, prenant pour tous la parole, ont dit : qu'ils ont d'autant plus lieu d'être surpris de la plainte de la Municipalité de Quimperlé, qu'ils ne sont coupables d'aucuns des faits qu'elle leur impute. Le corps politique de Bannalec ne lui reconnaît aucun droit sur lui, à moins qu'il ne lui ait été transmis par l'Assemblée nationale, ce qui ne serait pas ; mais comme le corps politique n'a rien fait, en prenant la délibération du 17 Décembre dernier, qu'user du droit qui lui appartient, comme à toutes les municipalités, de faire des remontrances à l'Assemblée nationale sur ses décrets avant de les enregistrer, le dit corps politique a cru ne devoir pas enregistrer ceux qu'on lui avait adressés, surtout le décret 10^e qui porte une renonciation formelle aux droits et privilèges de la province, attendu que les doléances et charges données par le dit corps politique à ses députés, de s'opposer formellement à ce qu'il fut porté aucune atteinte aux dits droits et privilèges ;

qu'au surplus, il n'a fait aucun mystère de la délibération puisqu'il a arrêté d'en faire passer une copie à nos députés aux États généraux ; qu'il n'a entendu, par sa délibération, exciter aucun trouble, ni opposer aucune résistance aux décrets de l'Assemblée nationale, il déclare, uniquement pour adhérer aux ordres de MM. les Juges royaux de Quimperlé, consentir qu'ils insèrent dans leur procès-verbal, copie de la dite délibération pour en faire l'usage qu'ils jugeront à propos. Déclarant, au surplus, le dit corps politique protester d'injure et de nullité de la plainte de la municipalité de Quimperlé, et que tous les faits qui ont servi de prétexte à la présente sont gratuitement supposé.

« Ont signé : le Recteur, le Procureur fiscal, Yves Evennou et Jean-René le Grain, les autres délibérans y ont déclaré ne savoir signer.

* *

Aucun des prêtres qui se trouvaient à Bannalec au moment de la prestation du serment, en Janvier 1791, ne voulut le prêter. M. Oury, curé, émigra en Angleterre dans le courant de 1792. M. Jean Merdy fut déporté en rade de l'île d'Aix, sur le *Washington* ; libéré en 1795, il mourut avant le Concordat. M. Yves Dréau se retira dans son pays d'origine, Cléden-Cap-Sizun, où il est signalé comme prêtre réfractaire en 1793 ; il mourut recteur de Melgven, en 1813. Marc Calvez, déporté en Espagne, mourut recteur de Plomeur, en 1805.

En Juin 1792, Bannalec possédait encore ses prêtres, malgré leur refus de serment ; car toutes les élections d'un curé constitutionnel avaient échoué, aucun des élus n'ayant voulu accepter ce poste, rendu fort difficile par l'attitude ouvertement hostile de la population contre les

idées nouvelles. Bien plus, elle réclamait encore, en Juin 1792, le maintien de ses prêtres non assermentés.

« Jeudi dernier, écrit au Département, le 16 Juin, un sieur Evennou, je fus proclamé par toute la paroisse assemblée *anti prêtre*, pour le refus que je fis de m'y rendre pour rédiger leur réclamation pour leurs prêtres qu'ils veulent indéfiniment conserver. Toute la population demandait ma mort » (1).

Le District de Quimperlé, fort embarrassé de la conduite à tenir au sujet de Bannalec, écrit au Département, le 18 Juin :

« Les curés de Bannalec et de Melgven ont été conservés dans leur place, malgré leur incivisme, à défaut de prêtres conformistes. Ces deux curés sont des agitateurs violents, il serait dangereux de les conserver plus longtemps et également dangereux de les conserver au moment de la perception des impôts, que l'on menace de ne point payer si on les inquiète sur leurs prêtres. Quel parti prendre ? »

M. Guillou, procureur syndic du District de Quimperlé, venait d'écrire, en effet, au Procureur syndic général, le 16 Juin 1792 (L. 16) :

« Dans la grande paroisse de Bannalec, qui n'a encore versé que 900^l à valoir à 18,930^l 2^s 10^d d'imposition foncière, se trouvent, suivant les rapports des receveurs, plusieurs citoyens qui osent dire que le diable les emportera avant qu'ils consentent à payer le sol des nouvelles impositions. Les mêmes citoyens de Bannalec se portèrent, dimanche dernier, à l'issue de la messe paroissiale, à manifester de voix unanime, dans le cimetière, qu'ils entendaient soutenir, conserver et garder tous leurs prêtres non conformistes.

(1) *Documents*, tome I, p. 430.

Cependant, les prêtres de Bannalec, voyant que leur résidence officielle dans la paroisse allait devenir pour les habitants une cause de vexation, se cachèrent dans les environs, et les habitants, comptant sur la pénurie des prêtres assermentés, et n'étant pas fâchés de mettre l'Administration dans l'embarras, s'adressèrent à elle pour lui demander un prêtre, puisqu'on ne voulait plus leur conserver ceux qui avaient leur confiance. De fait, l'Administration n'avait aucun prêtre disponible ; mais pour ne pas sembler être prise au dépourvu, elle dépêcha à Bannalec le sieur Bigeon, ancien capucin, vicaire à Saint-Michel de Quimperlé, pour administrer les sacrements, au moins provisoirement, dans la paroisse réfractaire. La réception qui lui fut faite ne fut pas encourageante, et il en rendait compte en ces termes au District, le 21 Juillet 1792 (L. 268) :

« Je me suis rendu sur votre réquisition, jeudi, à Bannalec ; les habitants ont été surpris de leur réussite, ils s'imaginaient que tous les prêtres étaient dans les sentiments des leurs, qui les ont si indignement abandonnés, que personne n'aurait osé se présenter chez eux pour leur administrer les secours spirituels, et qu'ainsi l'on aurait été forcé de leur rendre leurs bien aimés anti-citoyens.

« Le presbytère était absolument vide de meubles ; dans le bourg je n'aurai pas trouvé une chambre, j'ai pris mon parti, je me suis logé à l'auberge.

« Je me suis présenté hier matin à l'église, dans l'intention de célébrer la sainte messe. A la sacristie je n'ai trouvé que deux armoires vides, ni amicts, ni cordons, ni corporaux, ni purificatoires, ni pales. Le commis m'a déclaré que c'étaient les prêtres qui se fournissaient ces objets. Ainsi je n'ai pu célébrer. »

*
*
*

Ce fut à l'occasion du tirage au sort, en 1793, que se passa le fait suivant, que nous raconte dans son exil en Espagne, en 1798, le vicaire de Bannalec, M. Marc Calvez (1) :

« Deux jeunes paysans de Bannalec ont été guillotins à Paris quelque tems avant la mort de Robespierre. A la fin de 93, on mit en réquisition tous les jeunes gens de France, depuis 18 jusqu'à 25 ans. Ceux de Bannalec, assemblés dans le bourg paroissial, partent pour Quimperlé ; en route, ils se révoltent contre les commissaires nommés pour la réquisition, et s'en retournent au bourg de Bannalec, où ils coupent l'arbre de la liberté ; les commissaires annoncent à Quimperlé l'insurrection ; la garde nationale et la troupe de ligne se rendent à Bannalec avec une pièce de canon ; les jeunes gens se soumettent et se rendent à Quimperlé ; on instruit le procès de ceux qui avaient porté (pour me servir des expressions du tems) *une main sacrilège sur le signe sacré de la liberté*. Trois sont convaincus d'avoir porté les premiers coups à ce maudit arbre, un d'eux est condamné à être déporté à perpétuité ; quelque temps après la sentence, il mourut dans la prison de Quimperlé. Les deux autres sont condamnés à la prison, jusqu'à la paix générale. Suivant la loi du tems, ils pouvaient être condamnés à mort pour avoir insulté les signes de la liberté, mais le tribunal criminel de Quimper, qui se transporta à Quimperlé pour cette affaire, déclara, vu leur peu de connaissance, que ces jeunes gens avaient bien coupé l'arbre de la liberté, mais que leur intention n'avait pas été d'insulter le signe de la liberté. Cette sentence parut trop légère aux Jacobins du Finistère, qui firent transférer les prisonniers à Paris, où, à peine arrivés, ils passent au tribunal révolutionnaire et sont condamnés, avec plusieurs Alsaciens, à

(1) Extrait d'une lettre de MM Mével et Calvez, adressée de Tarragone à M. Boissière, vers 1798. (Archives de l'Évêché.)

la guillotine pour avoir conspiré contre la sûreté et l'indivisibilité de la République et avoir insulté les signes sacrés de la liberté. »

*
*
*

Pendant toute la Révolution, Bannalec devint un centre d'action pour les chouans, car le Département, le 2 Brumaire an IV, prenait l'arrêté suivant (L. 16) :

« Considérant que c'est dans cette partie du département (environs de Bannalec) que les chouans exercent particulièrement leur brigandage, ordonnons qu'une colonne mobile résidera dans la commune et logera au château de Quimerch. »

Trois ans après, le 29 Avril 1799, la diligence était attaquée par les chouans, comme le raconte dans la lettre suivante, l'Administration du canton de Bannalec, le 10 Floréal an VII (H. 13) :

« Nous vous annonçons qu'un événement fâcheux vient d'avoir lieu dans nos environs. La diligence vient d'être arrêtée, aux environs de la Véronique, par 27 brigands déguisés sous plusieurs costumes, savoir la majeure partie sous l'habit militaire, les autres en quarmaillone (carmagnole) et deux en paysans, sans avoir pu savoir quel était le costume du pays.

« Il a été tiré par ces assassins plusieurs coups de fusil, dont heureusement personne n'a été atteint, qu'à l'exception d'un des voituriers, qui a eu sa blouse percée de part en part.

« Nous vous faisons passer en forme la déclaration détaillée du conducteur de la diligence et des voyageurs. Nous sommes fâchés de ne pouvoir le faire sur le champ, attendu que nous avons à régler de suite des mesures de sûreté ; il serait très nécessaire, citoyens administrateurs,

que vous puissiez nous envoyer quelques gendarmes, que nous fairions accompagner par des citoyens armés et d'un civisme reconnu, pour aller prendre des renseignements sur la marche qu'ont pu prendre ces scélérats qu'il est instant de comprimer.

« Salut et respect. »

La pièce suivante, qui ne porte pas le millésime de l'année, a été dressée à la suite d'une agression de la messagerie par les chouans, qui est sans doute distincte de celle dont il est parlé plus haut, car cette dernière est du 19 Messidor (3 Juillet) et elle coûta la vie à quelques patriotes.

*« État des individus servant les chouans
résidant à Bannalec (1). »*

« Guillaume Guyho, 21 ans, fils du procureur fiscal ou sénéchal de la maison de Tinteiniac. Tient probablement la poste des chouans depuis la rentrée (des chouans par la loi d'amnistie). Le 19 Messidor, jour que la messagerie fut volée, tous les citoyens prirent les armes pour poursuivre les chouans. Guillaume partit pour Quimperlé. Le soir, il rentra à 6 heures, le procès-verbal de l'administration étant clos, la municipalité et la garnison rendirent aux malheureuses victimes de la liberté les derniers devoirs, Guyho promenait le long du cimetière en habit vert, celui qu'il porte le dimanche, une rose au côté, une badine à la main, faisant des farces et riant à pleine gorge.

« Le 16 ou 17, jour de la foire de Rosporden, il s'y trouva pour faire emplette à sa femme de nouveaux hochets ; rien n'a été ménagé, dentelles, mousselines, indiennes de toutes espèces et de la plus belle qualité ; il prit au total trois habits complets. Revenant de cette

(1) L. 310.

foire, il accosta plusieurs personnes avec lesquelles il fit route ; dans la conversation, passant à l'endroit de l'assassinat, l'une d'entre elles dit : « Voici le lieu où ces « coquins prennent leur poste pour assassiner, » il reprit vivement : « Veuillez bien dire les honnêtes gens. » Ces personnes lui répliquèrent : « Ce sont donc des honnêtes « gens qui assassinent les défenseurs de la patrie. » A quoi il répliqua qu'ils ne seraient pas les derniers.

« Environ les 8 heures, il fut requis par l'administration de se joindre à la garnison pour composer avec les citoyens une colonne à la poursuite des scélérats. Deux particuliers de Rosporden, fonctionnaires publics, furent porter l'invitation par écrit. Ils ne trouvèrent à la maison que sa mère, qui répondit pour lui qu'étant à la campagne, il ne pouvait seconder les vues de l'administration.

« Ce Guyho travaille sous main comme notaire sous la signature du citoyen Decongé. Cette place ne rapporte pas au total 100 livres, et il ne possède au plus que 35 à 40 livres de rente.

« César Guyho, son frère, 17 ans, servant à courir les champs, faisant semblant de chercher des oiseaux, portant vraisemblablement la correspondance dans les endroits indiqués.

« Françoise Guyho, sœur (fille de la première femme du procureur fiscal des Tinteniac), vivant avec l'abbé du Bot, réfractaire. Elle doit être sur la liste des émigrés, étant absente de son pays depuis longtemps ; se déguisant sous différents habits, ayant été vue au passage de Concarneau sous l'habit d'officier, le citoyen Galabert et d'autres peuvent affirmer le fait, il y a 15 jours qu'elle était à Pontscorff, ils furent la voir.

« La veuve Guyho n'étant point sortie, elle est dans les

maisons à distiller le poison de l'aristocratie, écoutant toutes les nouvelles, alarmant les paysans, criant toujours après les bons prêtres, et traitant les républicains d'athés.

« Bretel et sa femme, aubergiste de la *Grande-Maison*, depuis la Saint-Michel à Bannalec. Toutes les fois qu'il arrive une mauvaise aventure il est absent ; cette fois, il courait les villages, avait passé la nuit du côté de St-Adrien, sous prétexte de chercher du foin à acheter. Sa femme, lorsque la messagerie arriva, les voyageurs (ils étaient deux), dirent que 20 à 25 brigands les avaient attaqués ; elle se retourna pour dire aux soldats conscrits, qui étaient une douzaine : « Ne croyez pas cela, ils sont plus « de 50, et vous seriez sacrifiés si vous alliez après. » Le citoyen du Temple, qui se trouvait présent, dit : « Foutez « moi le camp chez vous, garce, allez voir si je suis à « votre marmite. »

« Ducouëdic est dans le pays ; j'ai appris par sa petite fille qu'il était au Luguoux, campagné où elle avait été le voir, avant de partir avec sa vieille mère ; l'enfant n'a que 7 à 8 ans, elle pleurait et disait qu'elle aurait retourné le voir. Il est aussi quelquefois au Garo. »

MONUMENTS ANCIENS

Statuette en marbre de Mercure, trouvée, vers 1850, dans les environs du bourg de Bannalec.

Au village de l'Église-Blanche, près du chemin qui mène au moulin du Quiliou, allée couverte longue d'environ 20 mètres, aujourd'hui (1876) très mutilée. Il reste des supports et quelques tables déplacées.

Un dolmen, dont la table est renversée, dans un bois de châtaigniers, entre le Quiliou et le village de Kercoat.

Au village de Kermaout, un dolmen encastré dans la

clôture d'un champ. Il ne reste debout que deux piliers portant une table longue de 2 mètres sur une largeur à peu près égale. Les autres supports sont renversés auprès du monument.

Un dolmen au village du Cosquériou-d'an-Traon.

On a trouvé plusieurs haches à douilles, dans la forêt de Quimerch.

M. du Chatellier cite, de plus (p. 194), un petit tumulus à 200 mètres à l'Est du bourg, sur le bord de la route.

Enceinte presque circulaire à Prat-Lez, à 6 kilomètres Nord-Ouest du bourg, à Corn-ar-Goarem.

Camp retranché à 500 mètres au Nord de Kerquillerm, sur le haut d'un coteau.

Camp à Raquériou, formant triangle avec celui de Kerquillerm, dont il est distant de 300 mètres, et la motte du vieux château de Quimerch.

Camp à 200 mètres au Sud-Ouest du village de Prat-Her.

Tuiles et restes de poteries romaines, au Buzit.

Motte avec double enceinte, nommée Coat-ar-Vouden.

Substructions au milieu d'un petit bosquet, dans un champ de terre labourable dépendant de Kerantrévoux, à 300 mètres Sud-Sud-Est de Coz-Ilis. La tradition rapporte qu'il s'y trouvait une église dont la tour était plus élevée que celle du bourg.

A l'Est de ce que l'on pourrait considérer comme le chevet de l'église, se trouve un puits comblé, duquel on a retiré, à 1 m. 50 de profondeur, un léc'h cannelé de 1 m. 20 de long.

FAMILLES NOBLES DE LA PAROISSE

Du Hautbois, Sr de Kimerch. *D'or à 3 tourteaux de gueules.*

Livinot. *De gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 truites de même.*

Mollen de Quillihouc. *D'argent au chef de sable.*

Mur, Sr de Livinot. *De gueules au château crénelé et donjonné de 3 pièces d'argent.*

Olivier, Sr du Plessix. *D'argent à la fasce de gueule grillée d'or accompagné de 3 quintefeuilles de gueules.*

Tinténiaac.

Le Vestle, Sr de Keranguelven. *De sable au Huchet accompagné de 3 étoiles d'argent.*

Finamour. *De sable à 3 pommes de pin d'or.*

Fresnay. *De vair plein, ou au croissant d'or brochant.*

Guengat. *D'azur à 3 mains dextres appaumées d'argent.*

Guilhouch. *Gironné d'or et de gueules, chaque giron d'or chargé d'un croissant de gueules.*

VICAIRES PERPÉTUELS ET RECTEURS DE BANNALEC

1560-1569. Pierre du Bot.

1621. Charles Nicolas.

1622-1626. Olivier Léostic, décédé.

1626. Jean Joulien.

1630. Guillaume Tourlet.

1644. V. Talabardon.

1645. Guillaume le Beux.

1656. J. de Dourdu.

1659. François Lijour.

1666. Guillaume le Beuz.

1683-1705. René Le Nerzic.

1705. Alain Jocet.

1719-1728. Jean-Baptiste de St-Pezran.

1728-1735. Laurent-Charles du Breil de Rays.

1736-1750. Guillaume-Gabriel Thomé.

1753. Joseph **Rose** de la Grève.
1773-1783. De Perrien.

CURÉS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1786-1808. Pierre Oury, émigra.
1808-1813. Yves Lorans.
1813-1817. Bourhis.
1817-1850. Guillaume Canévet.
1850-1873. Pierre-Jean Le Dréau.
1873-1878. Laurent André.
1878-1893. Pierre le Sann.
1893. Pierre-Marie Creignou.

PRÊTRES CURÉS DE BANNALEC
AVANT LA RÉVOLUTION

- 1621-1629. Olivier le Bras.
1621-1627. Pierre Péron.
1621-1630. Pierre le Foll, curé de Trébalay.
1621-1632. Yves Colin.
1621-1630. Guillaume Tourlet devient recteur.
1621-1632. François Beuz.
1621-1632. Yves Pascau.
1621-1627. René Beuz.
1621-1641. René le Roy.
1621-1627. Jean Kerandel.
1630-1632. Guillaume Guernalec.
1630-1637. Guillaume Guibon.
1630. Marc le Dœuff.
1630. Moïsan.
1630. Simon.
1630. Mathurin Guillou.
1630. Jan le Cochenec.
1644. Yves Dufleit.

- 1644-1639. François Lijour, devient recteur.
1644. Claude le Dœuf.
1656. Gilles Lestipon.
1656. Jean Nicolas.
1656. M. Furic.
1656-1666. Guillaume le Beuz, devient recteur.
1659. Charles Nerzic.
1659-1667. Alexis Tonilet.
1659. Olivier le Roy.
1666. MM. Jacq ; Troadec ; Cadiou ; Couliou ; Kerbiriou ; Charles Penquerch ; J. Le Gat.
1683. MM. Fourmentin ; Jeffroi ; J. Gourlaouen ; Mart. le Beuz.
1683-1719. Yves Huon.
1705. Columban le Goff.
1705-1719. Yves Nerzic.
1719. MM. Michel Guillou ; Guy le Brun ; Yves le Heurt ; Yves-Hervé-François le Coat ; Maurice Mahé ; René le Gall ; Charles le Beuz ; Guillaume Nicolas ; Yves Morvan.
1728. MM. Louis Jégou ; Yves le Guennec et Charles Guilloré.
1736. MM. Rousseau ; Yves Domeuf ; René Lorian ; Guillaume Derrien ; Claude le Clech ; Henri le Lai ; Jobic.
1759. MM. Fevrier ; Auffray ; Hamon ; Bernard ; Guével ; Yves Penven ; Bourillon ; Lagadec ; Guichard ; Porlodec ; Boloré.
1773. MM. Gourlay ; Bahezre de Lanlay ; André Guillo ; Le Guellec.
1786. MM. Coroller ; le Dréau ; le Normant ; Vistorte ; le Merdy ; Marc Calvez ; le Floch.

VICAIRES DE BANNALEC, APRÈS LE CONCORDAT

1804. M. Bourhis.
 1807. Quéré.
 1807. P.-M. Perrot.
 1812. Lullien.
 1816. Jean-Louis Bernard.
 1817. Jacques-René Madec.
 1819. Jean-Pierre Le Nuz.
 1820. Valentin Rolland.
 1821. François Penduff.
 1823. Joseph le Guével.
 1824. Jean-Louis Croissant.
 1826. Yves-Marie le Breton.
 1828. Jean-Louis Kerboul.
 1830. Jean-Michel Jossin.
 1830. Alain-Luc Martin.
 1833. Guillaume le Pape.
 1841. René Sauveur.
 1842. Mathieu Rospabé.
 1842. Louis le Bihan.
 1844. François Cosquer.
 1845. Yves Calvez.
 1845. Jean-Marie Sibiril.
 1848. Guillaume le Goff.
 1848. Yves-Marie Kerhervé.
 1851. Michel Gourmelon.
 1861. Pierre Péron.
 1863. Jérôme-Marie Chalm.
 1867. Ange-Valentin Morvan.
 1870. Barthélemy le Dréau.
 1869. Tanguy Cueff.
 1870. Joseph Rouallec.
 1875. René Léal.

1878. Aimé Berriet.
 1880. Yves Berthou.
 1880. François-Marie le Sann.
 1886. Jean-François-Michel Claquin.
 1888. Paul-Marie le Fur.
 1890. Jean-Marie Loaec.
 1895. Jean-Marie Roué.
 1895. Hippolyte Simon.
 1896. Yves-Marie Pennec.

 PRÊTRES ORIGINAIRES DE LA PAROISSE DE BANNALEC,
 DE 1801 A 1900.

MM.

1. — Rospabé, Mathieu-René, né le 3 Février 1806, prêtre le 27 Juillet 1834, mort recteur de Saint-Thurien en 1878.
2. — Le Grand, Alexandre, né le 12 Juin 1838, prêtre le 20 Décembre 1862, mort curé de Huelgoat, le 19 Juillet 1897.
3. — Hingant, Guillaume, né le 16 Août 1847, prêtre le 21 Décembre 1872, aumônier de la Retraite de Quimperlé en 1902.
4. — Maurice, Jean-Joseph, né le 18 Juin 1859, prêtre le 10 Août 1885.